

Si on n'a qu'une vie,

Plus de 5 millions de malentendants en France



En France, 40% des malentendants ont moins de 55 ans. Ce qui signifie bien qu'il n'y a pas que les personnes âgées qui peuvent être "dures d'oreille". Les sources d'altération de l'ouïe sont très variées : génétique, environnement professionnel trop bruyant, activités de loisirs

à risques... Les sons n'épargnent personne, et il est souvent impossible de les filtrer. Toutes les catégories de la population sont concernées. C'est pourquoi depuis neuf ans est organisée chaque année une journée nationale de l'audition. Le but étant d'abord de prévenir les comportements à risques qui peuvent entraîner des dommages irréversibles. Pour son édition 2006, qui se déroulera le 9 mars un peu partout en France, la journée nationale de l'audition tentera une nouvelle fois de sensibiliser les jeunes sur les dangers liés à l'écoute trop longue, et trop forte, de musique amplifiée (*lire article en page 3*). Information, tests auditifs, protections gratuites, c'est le moment de faire le point sur son audition.

DES APPAREILS AUDITIFS PLUS EFFICACES

Si des acouphènes (bourdonnements, sifflements...) ou de l'hyperacousie (perception de sons à un niveau plus élevé que la normale) sont suffisamment gênants pour alerter le sujet qui en souffre, la perte progressive de l'audition se révèle bien plus insidieuse. L'homme s'adapte naturellement à son handicap. Mais vient un moment où il entraîne de vrais problèmes de communication. Le rôle de l'entourage est alors

primordial. Les moyens thérapeutiques ou chirurgicaux se révélant souvent peu efficaces, la journée nationale de l'audition est donc aussi l'occasion de sensibiliser au port d'appareils auditifs. En effet, seuls 20 à 30% des malentendants sont appareillés en France. Ces appareils peuvent pourtant changer la vie. D'autant qu'ils se révèlent, pour bien des pathologies, de plus en plus discrets, de plus en plus efficaces aussi depuis l'apparition en 1996 des appareils numériques. Les ventes d'aides auditives en France ont atteint 263 546 unités en 2005, soit une progression de 3,91% par rapport à 2004. Du point de vue de la prise en charge des aides auditives, des progrès restent à faire. Si la Sécurité sociale rembourse plutôt bien les appareils des enfants atteints de cécité, pour les plus de 20 ans, même avec une complémentaire, il faut en général prévoir de réaliser un investissement pour retrouver le droit d'entendre.

Olivier Fermé

• Pour connaître toutes les manifestations organisées près de chez vous dans le cadre de la 9^e journée nationale de l'audition, le 9 mars, et parfois au-delà, tél. au 0.810.814.500. (prix d'un appel local) ou sur www.audition-infos.org

Le saviez-vous?

- La France compte plus de 5 millions de malentendants, soit 7% au moins de la population française.
- 40% des malentendants ont moins de 55 ans.
- 2/3 des plus de 65 ans sont atteints de presbycusie (déficience liée au vieillissement du système auditif).
- 2,5 millions de personnes souffrent en France d'acouphènes (bourdonnements, sifflements...)
- 35% des personnes en activité professionnelle considèrent que le niveau sonore de leur environnement de travail est élevé ou trop élevé. Cela ne concerne donc pas que les professions dites "à risques".
- La France ne compte que 15% d'appareillés, contre 50% au Danemark.
- 1 enfant sur 1 000 naît avec une surdité sévère, 2 sur 1 000 deviennent sourds avant l'âge de 14 ans.
- 105 dB est le niveau limite imposé aux discothèques alors qu'un risque auditif existe à partir de 80 dB.
- 3 100 médecins ORL en France, et environ 2 000 audioprothésistes.

on n'a que deux oreilles aussi

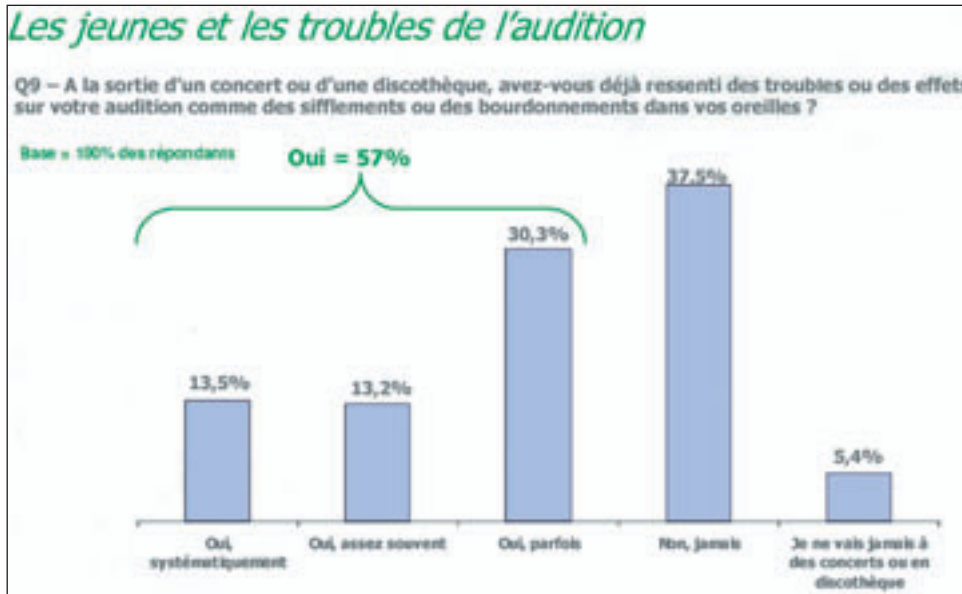
Les jeunes devraient sortir bouchés

La majorité des jeunes écoutent de la musique tous les jours, et la plupart veillent à ne pas l'écouter trop fort. Ils sont 99% à savoir qu'écouter de la musique à un volume trop élevé peut endommager leur audition. Ce constat encourageant est le fruit d'une enquête sur les dangers de la musique amplifiée et les risques auditifs chez les jeunes âgés de 15 à 30 ans. Elle a été réalisée en février dernier par l'institut Ad'Hoc research pour l'association Journée nationale de l'audition (JNA).

Est-ce à dire que le travail de prévention porte ses fruits et que la santé auditive des jeunes n'est plus en danger? Malheureusement pas! Cette enquête révèle en effet que les jeunes adeptes de musique live (concert) et de sorties en discothèque courent de sérieux risques (voir le graphique). Parmi ceux-ci, 57% reconnaissent avoir déjà ressenti des troubles ou des effets sur leur audition, comme des sifflements ou des bourdonnements dans les oreilles, à la sortie d'un concert ou d'une boîte de nuit. Dans le détail, près de la moitié d'entre eux rencontre ce genre de problèmes assez souvent ou systématiquement. Et plus ils sont âgés, plus ils sont sujets à problèmes.

7 JEUNES SUR 10 ONT FAIT CONTRÔLER LEUR AUDITION

Preuve que de nombreux jeunes interrogés sont sensibilisés au problème, 7 sur 10 disent avoir déjà fait contrôler leur audition. Là encore, plutôt les "jeunes vieux". En fait, le sondage révèle que ce sont les 15-19 ans



Parmi les jeunes qui vont à des concerts ou en discothèque, 6 jeunes sur 10 ont déjà ressenti des troubles ou des effets sur leur audition, alors qu'ils sont près de 7 sur 10 à ne pas utiliser de protections auditives. (Enquête JNA-Ad'hoc research, février 2006)

qui ont les comportements les plus à risques. Ce sont eux qui ont tendance à écouter la musique à un niveau jugé supérieur à la moyenne, notamment sur leurs baladeurs. Ce sont eux aussi qui apparaissent les moins sensibles à la nécessité d'avoir recours à des protections auditives, ou à contrôler leur audition.

Porter des bouchons dans les oreilles est la seule protection efficace dès lors que le volume de la musique est élevé. Mais, tou-

jours d'après ce sondage, près de 72% des personnes interrogées ne portent jamais de protections auditives en concert. L'institut de recherche n'a même pas osé poser la question pour le public de discothèque. Il faut dire que lorsqu'on va en boîte de nuit, ce serait plutôt pour faire des rencontres et s'amuser entre amis. Il est déjà difficile d'engager de grandes discussions au milieu de la piste de danse, alors avec des bouchons dans les oreilles... Les professionnels de la

Testez votre audition

- 1) Avez-vous du mal à suivre une conversation dans un lieu bruyant ?
- 2) Faites-vous parfois répéter vos interlocuteurs ?
- 3) Augmentez-vous souvent le son de la télévision et de la radio ?
- 4) Avez-vous du mal à entendre la sonnerie de la porte ou du téléphone ?
- 5) Dans la rue, êtes-vous parfois surpris par l'arrivée d'un véhicule ?
- 6) Au cinéma, vous avez du mal à comprendre les films étrangers en version française ?
- 7) Avez-vous du mal à comprendre dans l'obscurité ?
- 8) Dans la nature, vous n'entendez plus très bien le bruissement des feuilles ou le chant des oiseaux ?
- 9) Au téléphone, vous comprenez difficilement les noms propres et les nombres (adresses, numéros de téléphone) ?

* Toute réponse positive à l'une de ces questions doit entraîner un contrôle de l'audition.

musique, en revanche, ont souvent l'habitude de porter des protections auditives. Alors pourquoi ne pas se boucher les oreilles, même en discothèque, et passer pour un vrai "pro"? Si ce n'est de la musique, des pistes de danse.

O.F.

• Retrouvez l'intégralité de cette enquête sur le site : www.auditions-infos.org

La journée nationale de l'audition en Essonne

Voici une liste non exhaustive d'animations organisées dans l'Essonne dans le cadre de la journée nationale de l'audition, le 9 mars, et parfois au-delà :

- **A Savigny-sur-Orge** : la mission locale Nord Essonne (48, av. Charles-de-Gaulle) diffuse des documents d'information et des protections en mousse jusqu'au 10 mars, animation avec le jeu "l'oreille futée", et tests auditifs le 14 mars, de 9h à 12h. Tél. : 01.69.54.40.75.
- **A Evry**, au Centre d'information jeunesse (hall de la gare d'Evry-Courcouronnes), diffusion de brochures "Nos oreilles, on y tient!" et de protections auditives en mousse, jusqu'au 31 mars. Tél. : 01.60.78.27.27.
- **Dans les universités**, Evry Val d'Essonne et Paris-Sud 11 (Orsay), la Mutuelle des étudiants diffuse les brochures "Nos oreilles, on y tient!" et des protections en mousse, jusqu'au 31 mars.
- **Chez les audioprothésistes**, journée d'information gratuite sur les troubles auditifs et les solutions pour mieux entendre. Participent : Audietis-institut de l'audition (Athis-Mons, Draveil, Brunoy), l'institut de l'audition (Longjumeau), Optique Rémy-centre acoustique (Montgeron), Entendre-Centre acoustique de l'Essonne (Juvisy-sur-Orge), Optique de la Poste-laboratoire de correction auditive (Yerres), Nouvelle audition (Morsang-sur-Orge), Sarl Surdité (Orsay).
- **A Ris-Orangis**, l'agence Macif (9, av. Joliot-Curie) : point accueil avec un conseiller parlant la langue des signes française, équipé d'une webcam en libre-service et d'une boucle magnétique, le 9 mars uniquement.
- **Tout le programme actualisé sur www.audition-infos.org**

EN BREF

Testez votre audition.

Faites tester votre audition gratuitement dans l'un des nombreux centres du groupe d'audioprothésistes indépendants Entendre. Pour connaître le plus proche, téléphonez au 0.800.12.12.56 (appel gratuit depuis un poste fixe). Plus d'informations sur www.entendre.fr

La culture pour tous.

Depuis 1990, l'association Accès culture propose aux personnes aveugles, malvoyantes, sourdes et malentendantes différents services techniques pour leur ouvrir les salles de spectacles. Le public sourd peut apprécier les textes joués grâce aux écrans de surtitrage où le

texte et les indications concernant la musique sont indiqués sur ces écrans individuels fournis avant le début du spectacle. Actuellement au théâtre du Rond-Point, à Paris, un spectacle pour enfants en langue des signes françaises (LSF) et langage parlé complété (LPC).

• Accès culture, tél. : 01.53.65.30.74.

E-mail : accessculture@magic.fr
www.accessculture.net

A vos petits bouchons



Idéales en concert, les protections auditives en mousse permettent d'atténuer jusqu'à 35 dB.

La célèbre boule Quies a été inventée par un pharmacien parisien en 1918 à la demande d'une cliente qui ne supportait sans doute plus le bruit de ses voisins, ou de son mari qui ronflait. Aujourd'hui, cette PME familiale française est l'une des références en matière de protections auditives. La marque produit pas moins de 60 millions de boules par an, selon les normes de qualité Iso 9001. Quies commercialise deux modèles particulièrement adaptés pour se protéger contre les volumes sonores excessifs. Il y a d'abord la traditionnelle boule Quies en cire naturelle, conçue pour les utilisations prolongées. Elle

permet d'atténuer jusqu'à 27 dB de son. Plus répandues dans les concerts, les protections auditives en mousse aux couleurs fluo s'adaptent parfaitement au conduit auditif et atténuent le son jusqu'à 35 dB. Ce sont ces modèles que la marque va distribuer à l'occasion de la journée nationale de l'audition. Plus de 500 paires seront disponibles au centre régional d'information jeunesse d'Evry (hall de la gare d'Evry-Courcouronnes).

- **Protections auditives en cire naturelle Quies** : 3,16 euros la boîte de 7 paires.
- **Protections auditives en mousse Quies** : 3,48 euros la boîte de 3 paires.